

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2025/75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 19 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SAINT MARTIN DE CLELLES (38930), sous la présidence de Jérôme FAUCONNIER.

Membres en exercice : 41 titulaires

Date de Convocation : 13 mai 2025

Présents : Jérôme FAUCONNIER, Alain ROCHE, Didier PEYBERNES, Fanny LACROIX, Vincent BLANCHARD, Rémi GOUBE, Marie-Pierre DRAIN, Sabine CAMPREDON, Danièle MONTAGNON, Gilles BARBE, Françoise STREIT, Claude DIDIER, Jean-Louis GOUTEL, Eric FURMANCZAK, Caroline FIORUCCI, Sébastien BESNARD, Véronique MENEGUIN CAPRIO, Aymeric FAIVRE, Uta IHLE, Robert CUCHET, Yannick FAURE, Christophe DRURE, Alain VIDON, Eric BERNARD, Marc GIRAUD, Hélène ROSSI, Claude GIRARD, Béatrice VIAL, Christian ROUX, Pierrick BONENFANT, Anne-Marie FITOUSSI.

Suppléants avec voix délibérative : DUMAS Gilles (pouvoir de Joël ZOPPE du 14 mai 2025)

Suppléants sans voix délibérative : François GABORIT - Jean-Luc GRANIER

Pouvoirs : Eric VALLIER à Alain VIDON (pouvoir du 16/05/2025) - Patrick MARTINELLO à Marie-Pierre DRAIN (pouvoir du 19 mai 2025) - David PICCARRETA à Gilles CLERET (pouvoir du 14 mai 2025)

Excusés : Pierre SUZZARINI et Marc ROCHAS

Votants : 35 Pour : 35

OBJET : ADHÉSION A L'ASSOCIATION ARADEL POUR L'ANNÉE 2025

ARADEL est une association de développeurs économiques basée à Lyon. Depuis plus de 35 ans, cette association œuvre comme un outil d'animation et de professionnalisation d'un large réseau de professionnels, regroupant jusqu'à 900 développeurs, issus principalement de la région Auvergne Rhône Alpes. ARADEL contribue à la professionnalisation du développeur économique, en lui permettant de s'inspirer, se nourrir de l'expérience du réseau et de développer des connexions, renforçant ainsi sa capacité d'agir sur son territoire et d'anticiper les enjeux de demain.

Cette association propose également des formations réservées aux adhérents. Dans le cadre du projet de création d'une zone d'activité (ZA) intercommunale sur le secteur des Appreaux à Mens, il est nécessaire qu'un agent du service emploi - économie monte en compétence sur l'aménagement du foncier à vocation économique. A noter que les formations de cette association sont accessibles uniquement aux adhérents et qu'il n'existe pas, à ce jour, de formation de ce type au CNFPT.

Outre l'accès aux formations, l'adhésion permettra aux autres agents du service emploi - économie (5 personnes) :

- Un accès aux actions ARADEL (ex : journée d'échange et d'expérience)
- Une inscription offerte à une journée d'accueil des nouveaux développeurs
- Un accès à des formations en formule « intra » avec tarif préférentiel
- Un appui à la recherche de stagiaires et mise en relation au travers des partenariats d'ARADEL avec le monde universitaire du développement local

- Une diffusion gratuite des offres d'emploi au sein du réseau ARADEL, de leurs réseaux sociaux et de leur site internet

Le coût de l'adhésion annuelle à l'association ARADEL est de **250 €** (tarif pour une collectivité de 5000 à 50 000 habitants jusqu'à 5 bénéficiaires).

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes du Trièves à l'association ARADEL pour l'année 2025
- **AUTORISE** le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-président, à signer tout document en rapport avec cette adhésion

Fait à Saint Martin de Clelles, le 19 mai 2025
Le Président
Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

18/06/25

et de sa publication le

18/06/25